

l'esprit apostolique qui, dès les premiers jours, trouva sa plus haute expression dans la parole du premier diacre, sa plus inviolable consécration dans le sang versé du premier martyr !

De vieux auteurs dominicains qui commentaient jadis l'Ecriture sainte avaient pris l'habitude, pour glorifier l'œuvre de saint Dominique, d'écrire, après chacun des grandes figures de la Bible, cette phrase, trop simple pour être prétentieuse : *hic est ordo prædicatorum* ; celui-ci, il symbolise l'Ordre des prêcheurs.

Si j'eusse été un des enthousiastes des âges perdus de la jeunesse dominicaine, après avoir commenté la vie de saint Etienne, j'eusse écrit, en lettres d'or sur mon parchemin, en lettres de feu dans mon cœur, cette phrase très simple dans sa prétention : *hic est ordo prædicatorum* !

Par sa mission et par son esprit, Etienne symbolise ce que l'Ordre des frères prêcheurs a toujours recherché comme son idéal : le zèle des âmes et l'amour du sacrifice.

Mais, ce point de vue est ici trop restreint. Voir tous les saints à travers son idéal monastique, c'est s'exposer à faire de tous des têtes rasées, de ces fins profils mystiques que nous peint *beato Angelico*.

Si saint Etienne est le symbole et l'idéal d'un Ordre entier, je ne m'en souviendrai que pour l'étudier de plus près, avec plus d'amour.

LE DIACRE ETIENNE.

Les actes des apôtres nous racontent très simplement la mission que reçut Etienne. ⁽¹⁾

La communauté des biens, que pratiquaient les premiers chrétiens, n'entraîna aucune difficulté tant que le nombre des fidèles demeura assez restreint. Les cœurs étaient détachés, non seulement de toute possession, mais encore et surtout de tout intérêt personnel. Le riche cédait volontiers ce qu'il considérait ne plus lui appartenir, et le pauvre n'était pas exigeant, ne se croyant aucun droit. Mais, les prédications continuelles des apôtres augmen-

(1) " En ce temps-là, le nombre des disciples s'accroissant, il s'éleva un murmure des (juifs) Hellénistes contre les Hébreux, parce que leurs veuves étaient méprisées dans la dispensation de ce qui se donnait chaque jour." (Actes des ap. C. VI. v. 1.)